

**Ordre du jour**

de la séance publique du conseil communal qui aura lieu dans la Salle des Chevaliers du château de Mersch le **mercredi, 24 mai 2023 à 18.00 heures** pour discuter les points à l'ordre du jour suivant:

A huis clos:

- 1) Personnel enseignant: Propositions d'affectation (liste 1);
- 2) Personnel: Nomination d'un ingénieur diplômé (m/f) sous le statut du fonctionnaire communal, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique;

En séance publique:

- 3) Enseignement fondamental: Approbation de l'organisation scolaire provisoire de l'année scolaire 2023/2024;
- 4) Approbation des plans de gestion des forêts communales pour l'année 2024 (présentation par les préposés forestiers);
- 5) Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2023/2024 de la "Regional Museksschoul Uelzechtdall" 2023/2024;
- 6) Approbation des modifications ponctuelles de la partie graphique, au lieu-dit «Impasse Aloyse Kayser» à Mersch et de la partie écrite du plan d'aménagement particulier QE de la commune de Mersch;
- 7) Approbation du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites de la commune de Mersch;
- 8) Approbation du devis pour les travaux à effectuer sur la voirie rurale;
- 9) Approbation du devis relatif à la reconstruction de l'OA201 dans le cadre du réaménagement de la rue Grande-Duchesse Charlotte à Mersch;
- 10) Approbation du règlement de police administrative générale;
- 11) Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature – Approbation;
- 12) Modifications du budget extraordinaire 2023;
- 13) Etat des restants à recouvrer de l'exercice 2022;
- 14) Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'exercice 2024;
- 15) Approbation de déclarations de recette;
- 16) Approbation de contrats, conventions et actes;
- 17) Confirmation de règlements de circulation temporaires;
- 18) Statuts de sociétés: avis;
- 19) Communications du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers;

Mersch, le 15 mai 2023

pr. le collège des bourgmestre et échevins,
le secrétaire, le bourgmestre,